

Annexe 1

LES FORMULAIRES

- 1.1 Demande d'autorisation individuelle de mouillage
- 1.2 Renonciation à l'attribution d'un mouillages
- 1.3 Demande d'occupation temporaire des infrastructures portuaires
- 1.4 Demande d'autorisation d'accès aux infrastructures portuaires par des véhicules
- 1.5 Demande de stationnement d'un véhicule sur le terre-plein du port de Perroz
- 1.6 Demande de stationnement d'un véhicule sur les emplacements du port réservés aux usagers des ports
- 1.7 Demande d'autorisation de mise à l'eau dans les ports communaux et autorisation de stationner sur les aires de stationnement des ports communaux de Plouguerneau



DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE MOUILLAGE

FORMULAIRE 1.1

- Première demande d'autorisation individuelle de mouillage
- Demande de renouvellement d'autorisation de mouillage
- Déclaration d'un nouveau navire

1. DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Professionnel

Plaisancier

2. LE NAVIRE CONCERNE

Nom du navire :

Mode d'armement : Pêche / Plaisance (*Rayer la mention inutile*)

Immatriculation à (Quartier des Affaires Maritimes)

Sous le numéro :

Type du navire :

Longueur hors tout :

Tirant d'eau maximum :

3. LE LIEU CONCERNE

(Rayer la mention inutile)

PORT : Le Korejou / Lilia / Kerazan / Perroz / Porz Gwenn / Porz Grac'h / Le Passage

ZMEL : Le Reun / Mogueran/ Perroz-Secteur 1 / Lost An Aod / Keridaouen

Numéro du mouillage et/ou coordonnées géographiques (*indiqué à titre facultatif. Cette mention ne lie pas le gestionnaire*) :

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

M. ou Mme accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces informations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpd@plouguerneau.bzh

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

Pièces à joindre (à défaut la demande sera considérée comme nulle) :

Dans tous les cas :

Attestation d'assurance

Dans le cas d'une première demande d'autorisation de mouillage ou d'un changement de navire :

Photocopie de l'acte de francisation ou de la carte de circulation



RENONCIATION À L'ATTRIBUTION D'UN MOUILLAGE

FORMULAIRE 1.2

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
demeurant, re-
nonce à compter de la date du à l'attribution du mouillage n°..... se trouvant au
port / ou dans la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) de

M. ou Mme accepte que les informations recueillies
sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de
Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant
tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces in-
formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglemen-
tation, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :
dpd@plouguerneau.bzh

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

FORMULAIRE 1.3

1. DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Professionnel

Plaisancier

2. LE VÉHICULE, NAVIRE OU MATÉRIEL CONCERNÉ

Véhicule terrestre à moteur

Type :

Marque :

Numéro d'immatriculation :

Navire

Nom :

Mode d'armement : Pêche / Plaisance (*Rayer la mention inutile*)

Immatriculation :

Type du navire :

Longueur hors tout :

Matériel lourd :

Surface occupée :

Matériel léger (bacs et filets) – Zone de stockage de 80m²

Perroz

Lilia

3. SITUATION ET NATURE DE L'OCCUPATION DEMANDÉE

- Port concerné* :

* parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan, Perroz, Porz Gwenn, Porz Grac'h ou Le Passage.

- Infrastructure concernée :

Quai

Cale

Terre-plein

- Haut de grève au port du Korejou

- Justification de l'occupation (matériels utilisés, explication détaillée de l'occupation...) :

.....
.....

4. DURÉE DE L'OCCUPATION

Date de début de l'occupation :

Date de fin de l'occupation :

Je soussigné(e),, m'engage à remettre en état les infrastructures portuaires occupées.

M. ou Mme accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces informations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpd@plouguerneau.bzh

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :



DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCÈS
AUX INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PAR DES VÉHICULES
FORMULAIRE 1.4

N° de dossier

1. DEMANDEUR

Vous êtes :

- Professionnel exerçant une activité dans le port concerné par la demande
- Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande
- Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans une zone de mouillages et d'équipements légers à Perroz-Secteur 1 ou Perroz-Secteur 2

Nom et prénom du demandeur :

Pour les professionnels - Nom du navire :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2. VEHICULE

Type :

Marque et modèle :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

3. SITUATION DE L'OCCUPATION

Port concerné* :

** parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan, Perroz.*

4. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

LES USAGERS AUTO-RISES	LISTES DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES			
	<i>La demande d'autorisation d'accès au terre-plein et quai (annexe) dûment complétée</i>	<i>La copie de la carte d'immatriculation du véhicule</i>	<i>La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire</i>	<i>Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle</i>
Les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande	X	X		
Les professionnels exerçant leur activité dans le port concerné par la demande	X	X	X	X
Les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans la Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) de Perroz-Secteur 1 et Perroz-Secteur 2	X	X		

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

M. ou Mme accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces informations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpd@plouguerneau.bzh

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

1 ou 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le.....

Cachet de la mairie :

**DEMANDE D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES -
DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE SUR
LE TERRE-PLEIN DU PORT DE PERROZ**

ANNEXE 1.5

N° de dossier

1. DEMANDEUR

Nom et prénom du patron-pêcheur:

Nom du navire :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2. VÉHICULE

Listes des documents nécessaires			
La demande d'autorisation d'accès au terre-plein et quai dûment complétée	La copie de la carte d'immatriculation du véhicule	La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire	Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle
X	X	X	X

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

M. ou Mme accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces informations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpd@plouguerneau.bzh

1 / 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le.....

Cachet de la mairie :



DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE SUR LES EMPLACEMENTS DU PORT RÉSERVÉS AUX USAGERS DU PORT

FORMULAIRE 1.6

<i>N° de dossier</i>

1. DEMANDEUR

- Professionnel exerçant une activité dans le port concerné par la demande
- Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande

Nom et prénom du demandeur :

Pour les professionnels - Nom du navire :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2. VÉHICULE

Type :

Marque et modèle :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

3. SITUATION DE L'OCCUPATION

- Port concerné* :

* parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan, Porz Grac'h, Porz Gwenn

4. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

LES USAGERS AUTORISÉS	LISTES DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES			
	<i>La demande d'autorisation de stationnement d'un véhicule sur les emplacements du port réservés aux usagers du port dûment complétée</i>	<i>La copie de la carte d'immatriculation du véhicule</i>	<i>La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire</i>	<i>Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle</i>
les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande	X	X		
les professionnels exerçant leur activité dans le port concerné par la demande	X	X	X	X

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

Fait à : le :

M. ou Mme accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces informations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpd@plouguerneau.bzh

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

1 / 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le.....

Cachet de la mairie :



DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE À L'EAU
DANS LES PORTS COMMUNAUX
ET AUTORISATION DE STATIONNER SUR
LES AIRES DE STATIONNEMENT DES PORTS DE PLOUGUERNEAU

FORMULAIRE 1.7

N° de dossier

- Première demande d'autorisation de mise à l'eau
- Demande de renouvellement d'autorisation de mise à l'eau
- Modification de la demande initiale

1. DEMANDEUR

Vous êtes :

Un professionnel de la mer

Type d'activité :

Un plaisancier

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2. LE NAVIRE CONCERNE

Nom du navire :

Mode d'armement : Pêche / Plaisance (*Rayer la mention inutile*)

Immatriculation à (Quartier des Affaires Maritimes)

Sous le numéro :

Type du navire :

3. VÉHICULE

Type :

Marque et modèle :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance
du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

M. ou Mme accepte que les informations recueillies
sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de
Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant
tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces in-
formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementa-
tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :
dpd@plouguerneau.bzh

Fait à : le :

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

Pièces à joindre (à défaut la demande sera considérée comme nulle) :

- x Photocopie de la carte d'immatriculation du véhicule permettant la mise à l'eau du navire
- x Photocopie de l'acte de francisation ou de la carte de navigation du navire
- x Attestation d'assurance en cours de validité

Contact : Mairie de Plouguerneau
Céline Tanguy, Chargée du développement de la ville et littoral
Email : ctanguy@plouguerneau.bzh

Tarif 2023 : 56,40 €

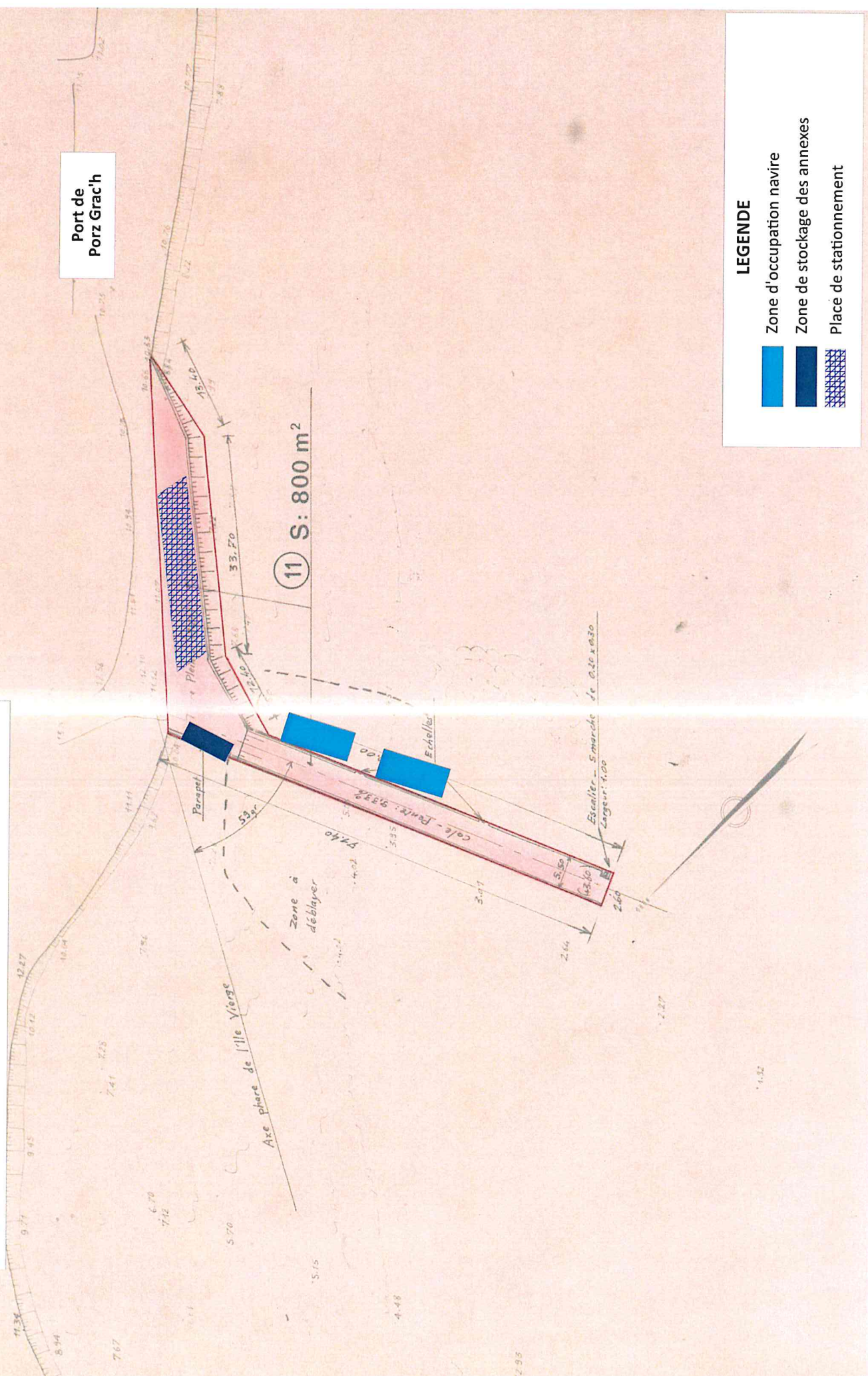
ANNEXE 2

PLANS D'ORGANISATION PORTUAIRE

- 2.1 Plan d'aménagement du port du KOREJOU
- 2.2 Plan d'aménagement du port de PORZ GRAC'H
- 2.3 Plan d'aménagement du port de PORZ GWENN
- 2.4 Plan d'aménagement du port de LILIA
- 2.5 Plan d'aménagement du port de KERAZAN
- 2.6 Plan d'aménagement du port de PERROZ
- 2.7 Plan d'aménagement du port du PASSAGE

Annexe 2.2 Plan d'aménagement du port de PORZ GRACH

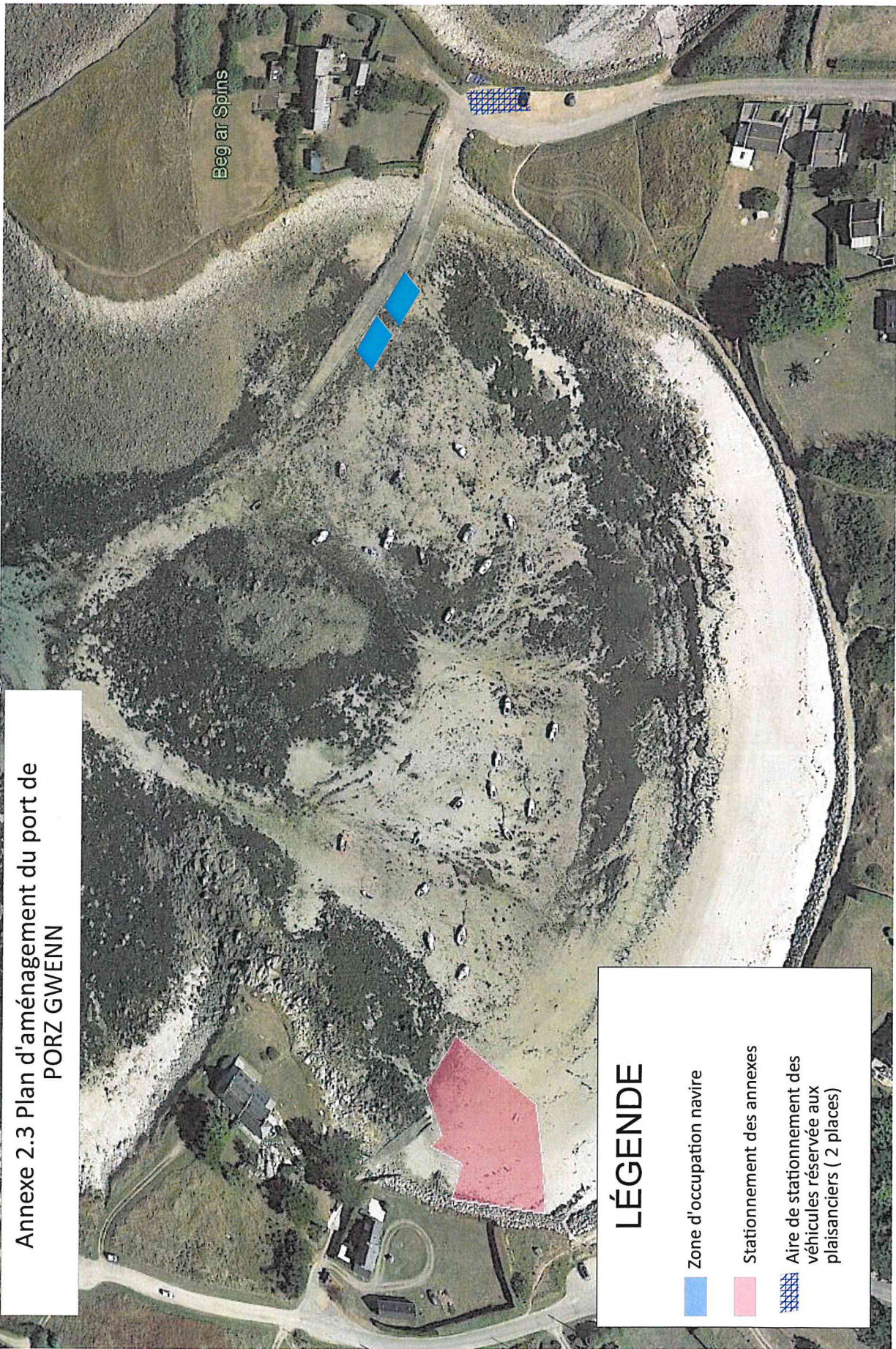
Port de Porz Grach'h






LEGENDE

- Zone d'occupation navire
- Zone de stockage des annexes
- Places de stationnement

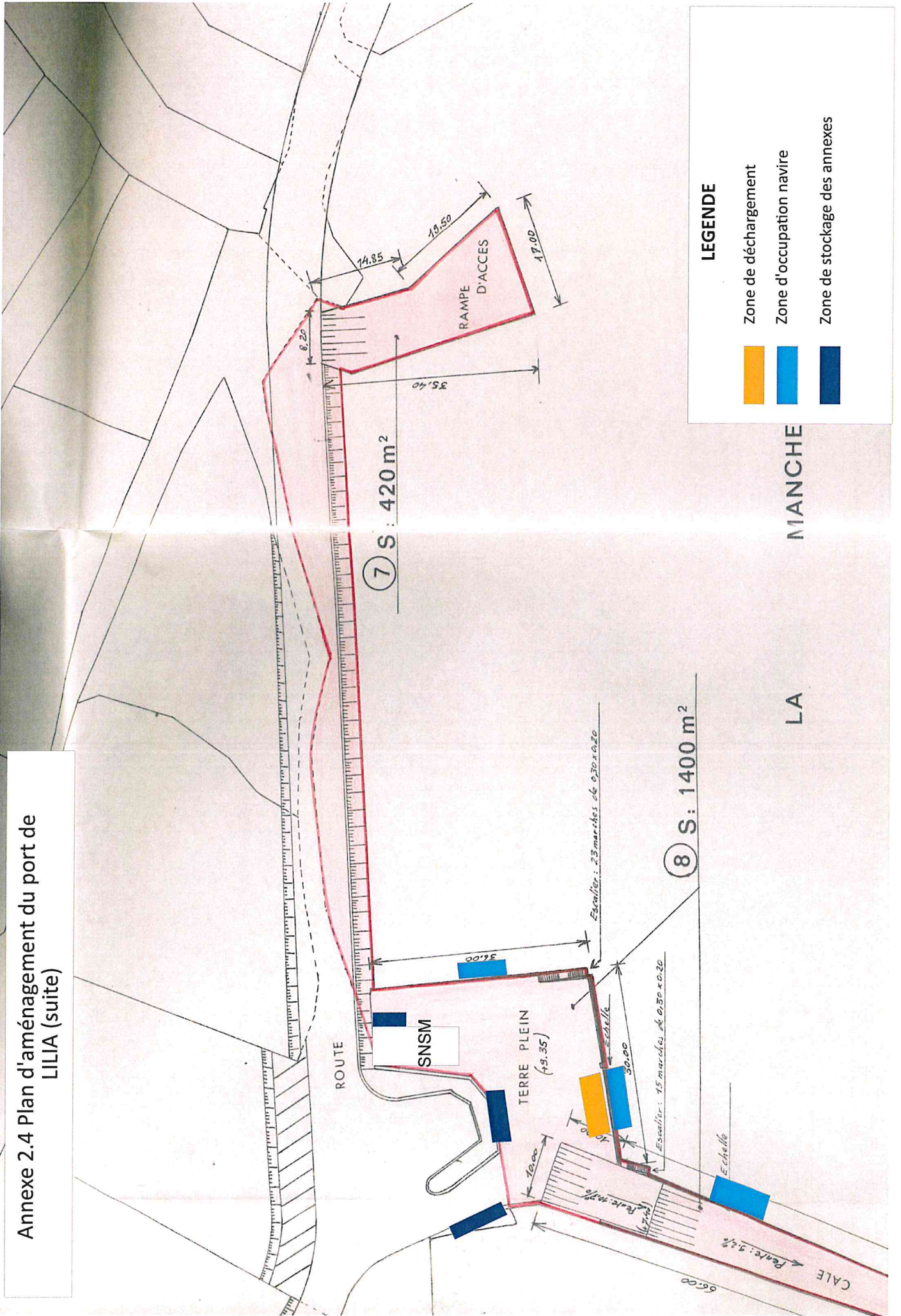
Annexe 2.3 Plan d'aménagement du port de
PORZ GWENN



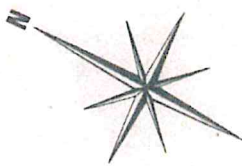
LÉGENDE

-  Zone d'occupation navire
-  Stationnement des annexes
-  Aire de stationnement des véhicules réservée aux plaisanciers (2 places)

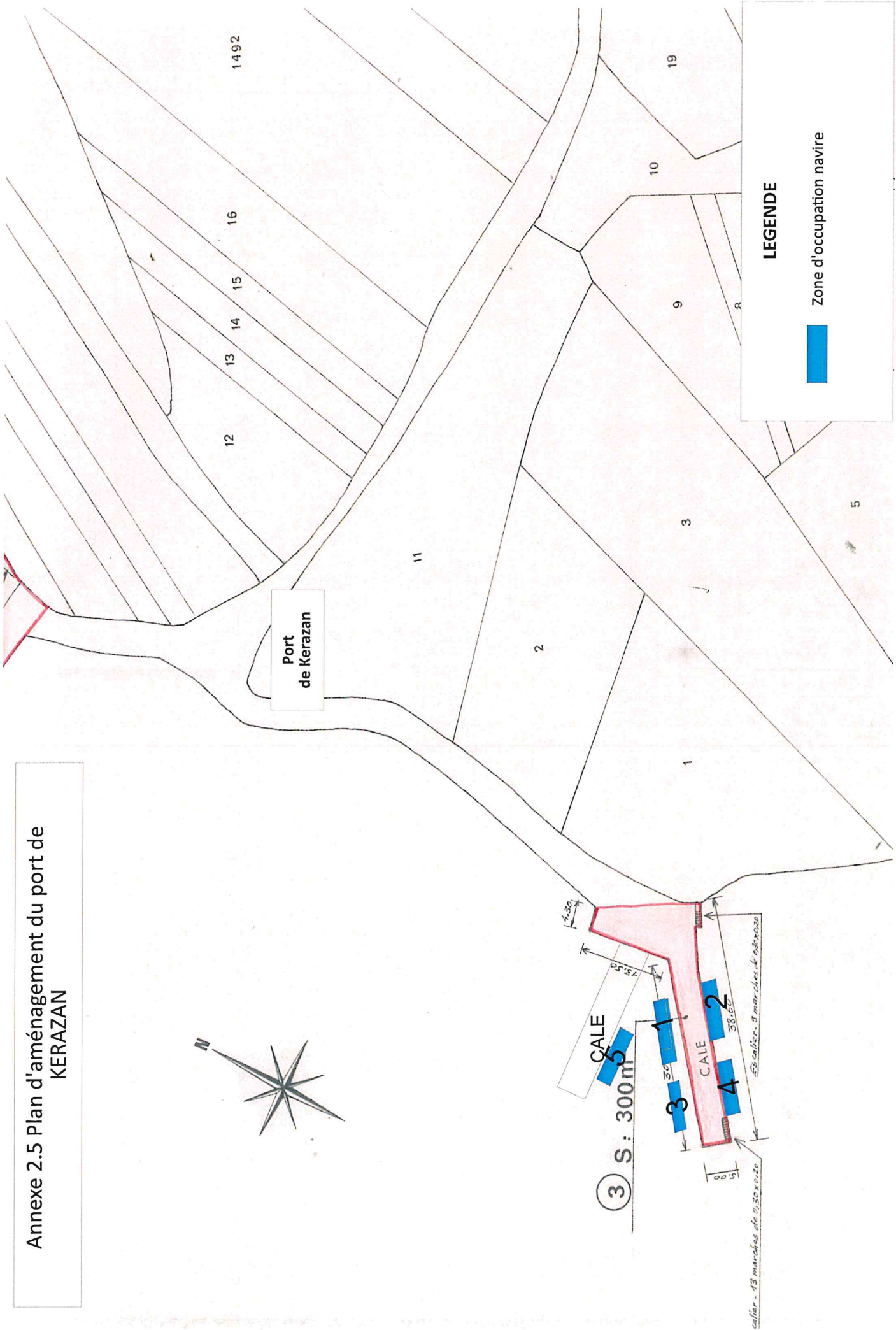
Annexe 2.4 Plan d'aménagement du port de LILIA (suite)



Annexe 2.5 Plan d'aménagement du port de
KERAZAN



Port
de Kerazan

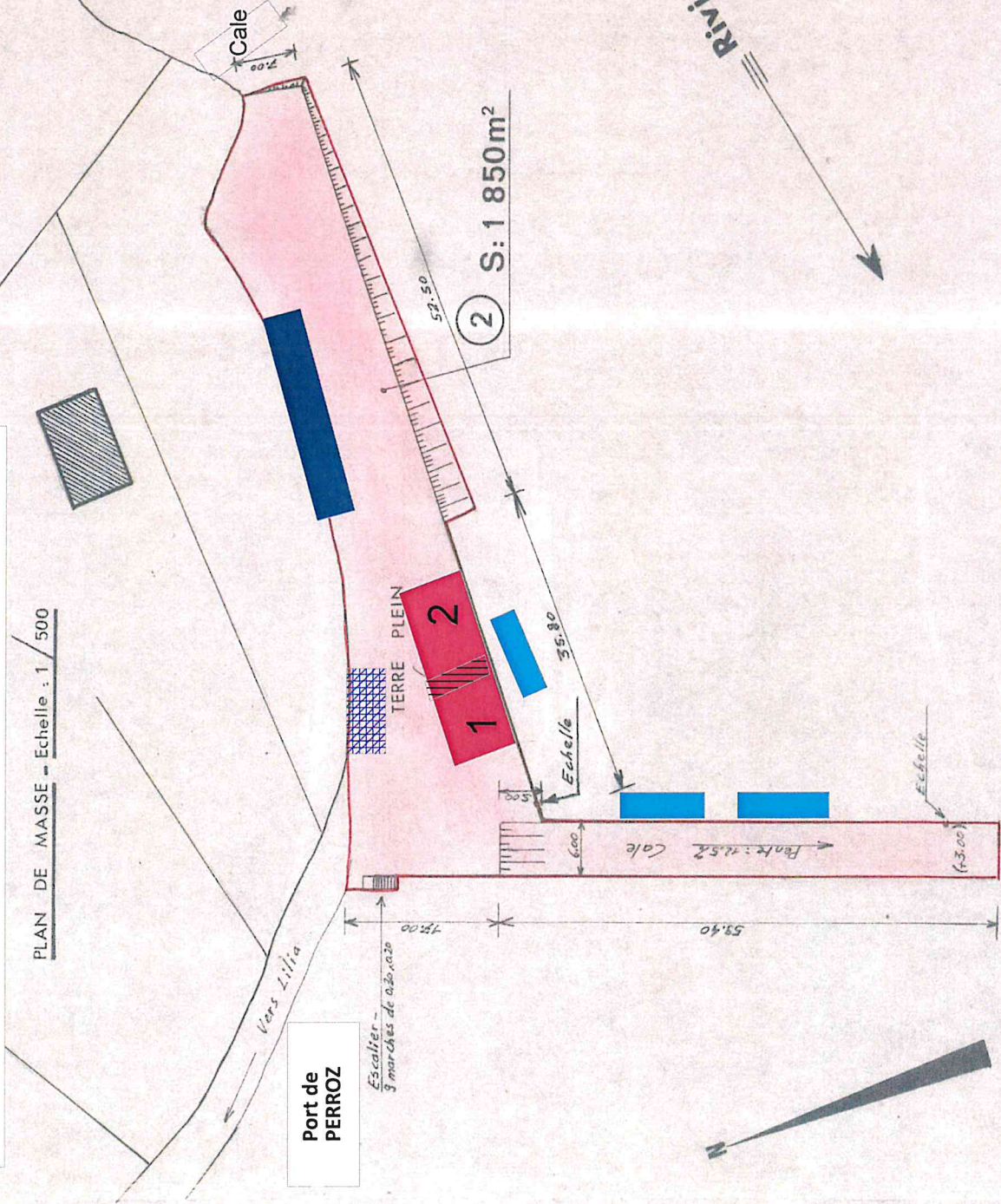


LEGENDE

■ Zone d'occupation navire

Annexe 2.6 Plan d'aménagement du port de PERROZ

PLAN DE MASSE - Echelle : 1 / 500



Port de PERROZ

Escalier - 3 marches de 0.20.0.20

Vers Lilia

Cale

TERRE PLEIN

1

2

② S: 1 850m²

52.50

6.00

35.80

53.40

15.00

Penr: 0.52

Cale

6.00

15.00

15.00

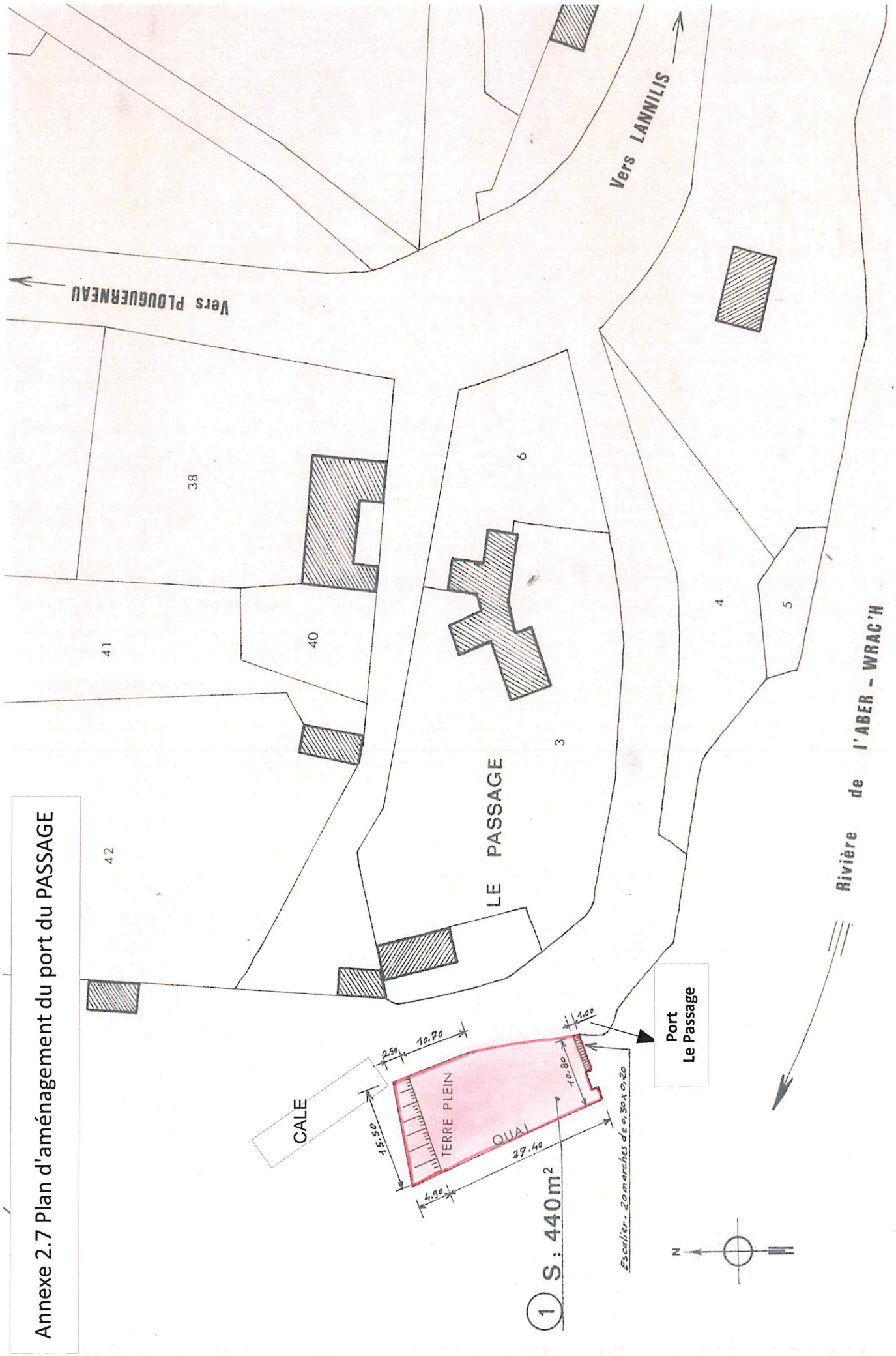


Rivière de l'ABER - WRACH'H

LEGENDE

- Zone d'occupation filets et casiers
- Zone d'occupation navire
- Zone de stockage des annexes
- Place de stationnement - réservé aux professionnels du port

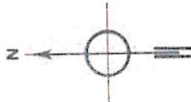
Annexe 2.7 Plan d'aménagement du port du PASSAGE



① S : 440m²

Escalier - 20 marches de 0,30x0,20

Port
Le Passage



Rivière de l'ABER - WRAC'H

Vers LANNILIS

Vers PLOUGUERNEAU

LE PASSAGE

42

41

38

40











6

3

4

5

Annexe 3 : Les vignettes d'accès aux infrastructures et/ou de stationnement

<p>1 – Vignettes d'autorisation d'accès aux infrastructures portuaires des ports de Lilia, Korejou, Kerazan et Perroz</p>	<p>N° de dossier : 002</p>  <p>Autorisation d'accès aux infrastructures du port de LILIA</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DE LILIA</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port de LILIA conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>	<p>N° de dossier : 003</p>  <p>Autorisation d'accès aux infrastructures du port du KOREJOU</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DU KOREJOU</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du KOREJOU conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>	<p>N° de dossier : 004</p>  <p>Autorisation d'accès aux infrastructures du port de KERAZAN</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DE KERAZAN</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du KERAZAN conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>	<p>N° de dossier : 005</p>  <p>Autorisation d'accès aux infrastructures du port de PERROZ</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PERROZ</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>
<p>2 – Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz</p>	<p>N° de dossier : 006</p>  <p>Autorisations d'accès aux infrastructures du port de PERROZ</p> <p>Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz</p> <p>NOM DU NAVIRE PROFESSIONNEL</p> <p>Ce véhicule est autorisé à stationner sur le terre-plein du port de PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p> <p>Vignette 1 / 2</p>	<p>N° de dossier : 006</p>  <p>Autorisations d'accès aux infrastructures du port de PERROZ</p> <p>Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz</p> <p>NOM DU NAVIRE PROFESSIONNEL</p> <p>Ce véhicule est autorisé à stationner sur le terre-plein du port de PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p> <p>Vignette 2 / 2</p>		
<p>3- Autorisation de stationnement des véhicules sur les emplacements du port réservés aux usagers du port</p>	<p>N° de dossier : 007</p>  <p>Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de LILIA</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DE LILIA</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port de LILIA réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>	<p>N° de dossier : 008</p>  <p>Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port du KOREJOU</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DU KOREJOU</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port du KOREJOU réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>	<p>N° de dossier : 009</p>  <p>Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de KERAZAN</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DE KERAZAN</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port de KERAZAN réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>	<p>N° de dossier :</p>  <p>Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de PERROZ GRAC'H</p> <p>USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PERROZ GRAC'H</p> <p>Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port de PERROZ GRAC'H réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.</p> <p>Cachet de la Mairie de Plouguerneau</p>

N° de dossier :

Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de PORZ GWENN

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PORZ GWENN

Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du port de PORZ GWENN réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

3- Autorisation de mise à l'eau pour l'année en cours (hors pointe du Kastel Ac'h quand les bornes rétractables de la pointe sont activés) et autorisation de stationner sur les aires de stationnement des ports de Plouguerneau

Autorisation de mise à l'eau + Autorisation de stationner sur les aires de stationnement des ports de Plouguerneau

ANNEE 2023

Le véhicule immatriculé Est autorisé à utiliser les cales de mise à l'eau des ports communaux de Plouguerneau (hors pointe du Kastel Ac'h quand les bornes rétractables sont activées) conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette autorisation ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port

Cette autorisation concerne le navire immatriculé

Cachet de la Mairie de Plouguerneau